

Recours au Règlement

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme mon collègue l'a déclaré à la Chambre et à d'autres intéressés dans tout le pays, les consultations et les discussions à ce sujet ont duré deux ans. Il a pris les mesures qui s'imposaient, et la politique annoncée reste en vigueur.

LE RÉSULTAT D'UN SONDAGE DÉCIMA

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je ne sais pas trop qui sont les gens que le ministre a consultés, mais, selon un sondage Decima qui sera publié lundi—et je suis sûr que le ministre en est au courant—les deux tiers des producteurs de l'Ouest canadien veulent que l'avoine relève de la Commission canadienne du blé.

Pourquoi le ministre ne se rend-il pas à l'évidence? Pourquoi ne laisse-t-il pas aux producteurs le soin de décider si l'avoine doit relever de la Commission canadienne du blé ou non? Que les producteurs décident.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député connaît plusieurs organismes agricoles de l'Ouest canadien, j'en suis sûr. Par exemple, l'Union des producteurs de grain, l'association canadienne des producteurs de blé, l'association des producteurs d'orge de l'Ouest, l'association des producteurs de canola des Prairies, l'office de commercialisation du porc de l'Alberta, la Commission du mouton et de la laine de l'Alberta, l'association des éleveurs de bétail, la Manitoba Farm Business Association, l'Office des éleveurs manitobains pour la commercialisation du porc, l'office de commercialisation de la Saskatchewan, le Gouvernement du Manitoba, le Gouvernement de l'Alberta et le Gouvernement de la Saskatchewan—tous approuvent cette politique. Pourquoi le député ne l'approuve-t-il pas aussi?

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor—Ouest): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre nous dira-t-il quels travaux il a l'intention de nous proposer la semaine prochaine?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, demain, le 5 mai, sera un jour désigné. Le lundi 8 mai jusqu'au jeudi 11 mai seront les troisième, quatrième, cinquième et sixième jours consacrés au débat sur le budget.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES CRÉDITS PROVISOIRES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous savez sans doute que, le 6 avril, j'ai soulevé la question de privilège à propos du budget des dépenses, et Votre Honneur a rendu une savante décision lundi dernier. Bien sûr, je me garderai de commenter cette décision, mais j'invoque encore le Règlement par rapport au projet de loi qui doit être présenté ce soir à la fin de la séance, à 17 h 45. Je tiens à soulever ce point maintenant pour éviter tout malentendu à ce moment-là.

Après avoir examiné le projet de loi, je vois qu'on nous demande d'approuver le recours aux mandats du gouverneur général pendant la période de janvier au 1^{er} avril de cette année. J'avais des hésitations au sujet du mandat du 1^{er} avril, qui sera débattu plus tard, mais les trois mandats délivrés les 19 janvier, 16 février et 23 mars étaient censés conférer au gouvernement le pouvoir de dépenser plus de 1,5 milliard de dollars. Tous les postes figurent dans une déclaration sur les mandats du gouverneur général qui a été déposée à la Chambre plus tôt au cours de la session, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques.

Le problème, c'est que le Budget des dépenses supplémentaire, qui constitue le fondement de bon nombre des crédits figurant dans la déclaration sur les mandats spéciaux du gouverneur général, n'a évidemment jamais été déposé à la Chambre, puisque celle-ci n'a pas siégé depuis décembre de l'année dernière. Le gouvernement a jugé bon de ne pas déposer de budget des dépenses supplémentaire pendant la courte session de décembre, pour des raisons qu'il connaît mieux que nous.

Le problème auquel nous nous heurtons ici, c'est que le Budget des dépenses supplémentaire ne nous a jamais été exposé en détail. Nous n'avons jamais été informés des fonds supplémentaires que ces mandats spéciaux du gouverneur général nous accorderont par le truchement de ce Budget des dépenses supplémentaire. Il me semble qu'on aurait dû déposer un rapport à la Chambre pour donner des détails à ce propos. En outre, la Chambre n'aura jamais la possibilité d'étudier ce budget par l'intermédiaire des comités habituels.

Dans votre décision de lundi ou de mardi, monsieur le Président—je m'excuse, je ne me rappelle plus le jour exact—vous avez expliqué en détail comment, conformément aux nouvelles procédures en vigueur à la Chambre, le Budget des dépenses est habituellement renvoyé à un comité. Or, la Chambre ne pourra pas ensuite étudier le Budget des dépenses supplémentaire, qui constitue le fondement de ces mandats du gouverneur général et que nous approuvons aujourd'hui dans le projet de loi qui doit être déposé à 17 h 45. Autrement dit, le budget supplémentaire aura eu en théorie et en pratique trois jours de débat à la Chambre lors des jours réservés à